

Cadre d'action de l'eau - Charte de coopération des syndicats d'eau de la région bisontine

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'importance que revêt la ressource en eau au point de vue social, économique et environnemental, n'est plus à démontrer. L'eau est un bien public vital qu'il convient de préserver, dans une optique de développement durable.

Toutefois, la consommation en eau augmente alors que la quantité d'eau disponible tend à diminuer, et cela même en France. Les activités agricoles et industrielles, l'épuisement des nappes phréatiques, les étiages prolongés et répétitifs des rivières et des lacs et les prédictions de changements climatiques font peser la menace de bouleversements hydrologiques importants qui risquent d'entraîner de nombreux dérèglements et de porter atteinte à la quantité et à la qualité des ressources en eau.

La gestion raisonnée de l'eau devient donc une priorité et implique une mobilisation d'efforts communs. Les décideurs et les gestionnaires de l'eau de la région bisontine sont conscients de la nécessité de se rapprocher au niveau local pour prévoir et promouvoir une stratégie commune en vue d'une gestion meilleure et solidaire de l'eau.

C'est pourquoi ils ont décidé d'établir ensemble, au profit du service public de l'eau, un cadre de concertation, d'action et de suivi régi par une charte dénommée «CAD'EAU», pour Cadre d'action de l'eau.

Cette charte concerne la Ville de Besançon et les 4 syndicats intercommunaux qui assurent la distribution de l'eau dans l'immédiate proximité de la Ville (SIE du Val d'Ognon, SIE de la Haute-Loue, SIE de la région de Roche-lez-Beaupré, SI d'Auxon-Chatillon).

Les signataires s'engagent à se rencontrer au moins une fois par an et à évoquer ensemble les problèmes qu'ils rencontrent, avec à terme l'objectif d'interconnecter leurs réseaux entre eux afin de garantir l'accès à l'eau pour tous en toutes circonstances.

Cette charte sera signée le 28 mars 2006 et fera l'objet d'une opération de communication à cette occasion.

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine - Environnement, le Conseil Municipal est appelé d'une part à se prononcer sur son adhésion à cette charte et, d'autre part, à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour la mise en oeuvre de ce dispositif.

«M. Christophe LIME : J'interviendrai deux minutes parce que ça me semble quand même important. Cette charte de coopération n'a jamais été évoquée au niveau du Conseil Municipal. C'est un travail que nous menons avec le Service des Eaux et Nicole DAHAN depuis pratiquement 3 ans, dans le cadre de rapprochements et d'une coopération avec l'ensemble de syndicats qui sont autour de Besançon, avec des rencontres pratiquement tous les six mois. Cela nous a déjà permis d'avoir des interconnexions avec un syndicat et va nous permettre de pouvoir faire des interconnexions avec les trois autres syndicats. Dans ce cadre-là nous pourrions penser l'eau en terme de solidarité car on s'aperçoit que le territoire communal ou le territoire des syndicats n'est pas obligatoirement la bonne mesure dans le cadre de nos ressources en eau et qu'il faudra, à un moment ou à un autre, avoir ces interconnexions parce que je pense qu'on ne peut se satisfaire, à notre époque, qu'une commune, à un moment ou à un autre, puisse être dépourvue d'eau et que celle d'à côté puisse en avoir. Donc il existe vraiment ce phénomène de solidarité au titre de l'eau et il me semblait très symbolique de le formaliser par cette charte qui sera signée le 28 mars et non lors de la journée mondiale de l'eau en raison de problèmes de disponibilité de certains présidents. Je pensais que c'était important de le souligner parce que vraiment on a là une coopération importante. Sachez que les communes partenaires de cette charte représentent, en terme de surface, la moitié du département du Doubs parce que ça part un petit peu sur la Haute-Saône, c'est quand même un territoire extrêmement vaste. Ça veut dire qu'à terme, le jour où on aura tout interconnecté, on pourra prendre de l'eau du Haut Doubs, la ramener jusque dans la vallée de l'Ognon et inversement. Cela aura aussi un sens de responsabilité dans le cadre de l'eau usée parce qu'à terme

ceux qui consomment de l'eau évacuée dans les égouts, un jour ou l'autre, après traitement et après filtre bien entendu, pourront avoir cette eau traitée dans leurs robinets. Donc cela doit les rendre extrêmement attentifs à ce qu'ils font en matière d'évacuation des eaux.

M. LE MAIRE : Merci Christophe. Puisque ce soir c'est la soirée des hommages, je voudrais rendre hommage à Paulette qui, il y a un peu plus de 20 ans, lorsqu'on a démarré ensemble en 1983, a déjà lancé la réflexion sur ces problèmes...

Mme Paulette GUINCHARD : La première réunion avait eu lieu à Saône, il y a 20 ans.

M. LE MAIRE : La première réunion avait effectivement eu lieu à Saône il y a peut-être un peu plus de 20 ans, donc il faut être patient mais on y arrive. Après les hommages justes rendus à un certain nombre de nos amis, il fallait que je rende hommage à ma voisine.

Mme Paulette GUINCHARD : Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.